

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2021

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN et Marie-Thérèse REUILLÉ et MM Anthony PREAUD, Julien MERSCHILTZ, Philippe THIBAUT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN) et M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT (pouvoir à Mme Françoise DOLOZILEK).

M. Julien MERSCHILTZ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si trois points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit d'une demande d'acquisition de terrain, d'une demande d'autorisation de la plateforme forestière pour stocker du bois et de l'achat d'un photocopieur pour l'école.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

Objet : Demande d'acquisition de terrain, délibération n° 2021/JUIN/001 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un couple habitant le village a demandé si nous serions vendeur d'une partie du domaine public situé rue de la Fontaine devant leur propriété pour garer leurs véhicules.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix contre et 2 abstentions :

- Refusent de céder une partie du domaine public du fait que les requérants disposent à proximité de leur domicile de terrains leurs appartenant suffisants pour cet usage.

Objet : Demande d'autorisation d'utilisation de la plateforme de stockage en forêt communale, délibération n° 2021/JUIN/002 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, la Ste Fabien CHAGNET a demandé d'emprunter la route forestière et la sommière pour débarquer du bois de chauffage situé dans la forêt privée voisine ; elle demande aussi de stocker du bois sur la plateforme communale située à proximité.

Cette demande d'autorisation est accordée aux conditions suivantes :

- La durée de l'autorisation est de 2 mois à partir du 28 juin 2021 (valide jusqu'au 28 août 2021).

- Pour le débardage, le transport est autorisé uniquement en période sèche.
- Le responsable O.N.F., M. Kowalczyk Arnaud devra être averti au démarrage du débardage (tel : 06.01.13.67.14).
- La remise en état de la piste empruntée sera exigée si nécessaire.
- La Commune et les services de l'O.N.F. se réserve le droit d'interrompre cette autorisation à tout moment en cas de dégradation anormale de la piste empierreée ou de la place de dépôt.
- Le débardage et le stockage des bois doivent être réalisés dans le respect du peuplement en place qui ne doit pas subir de dommage direct résultant de l'action de l'intervenant (Art. 34-2 du cahier des clauses générales de vente de l'ONF, ci-joint).
- L'enlèvement de la totalité des bois de la place de stockage à la fin de l'autorisation est impératif. En cas de non-respect de cette clause, une indemnité mensuelle progressive sera demandée à la société CHAGNET Fabien (200 € le premier mois, 300 € le deuxième mois, 400 € le troisième mois ...) en complément du renouvellement de l'autorisation et des indemnités qui s'y rapportent.

Produits à passer : environ 250 tonnes

Indemnité passage :	1 € H.T. x 250 t x 1 km	250 €
Indemnité passage :	0.6 € H.T. x 250 t x 0.3 km	150 €
Place de dépôt :	1 are x 30 € H.T. x 2 mois	60 €
<u>INDEMNITE TOTALE</u>		<u>460 € H.T.</u>

Un état des lieux contradictoire sera effectué avant et après l'enlèvement des produits.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer l'autorisation décrite ci-dessus ainsi que toutes pièces utiles au dossier.
- Chargent l'O.N.F. de procéder à un état des lieux avant et après utilisation.

Objet : Achat photocopieur à l'école, délibération n° 2021/JUIN/003 :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, suite à une panne du photocopieur de l'école un devis concernant le changement du « four » d'un montant de 1 060,41 € H.T. nous a été adressé par la Ste Yonne Copie chargée de la maintenance.

Au vu du montant, des devis ont été demandés soit pour l'achat d'un copieur neuf ou reconditionné soit pour de la location.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Vu que le photocopieur fonctionne actuellement les élus décident de ne procéder à son remplacement qu'après une éventuelle prochaine panne.
- Décident d'acquérir un matériel neuf en noir et blanc.

Objet : Travaux de voirie rue du Château (partie haute) (avaloirs d'eaux pluviales), délibération n° 2021/JUIN/004 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que lors des travaux de réfection des trottoirs du haut de la rue du Château, une anomalie a été constatée. Les deux avaloirs existants en haut de cette rue ne suffisent pas au vu de la pente et de la longueur, de ce fait, la maison située au n° 9 subie régulièrement des coulées d'eaux. Il est donc nécessaire de procéder à la mise en place de deux avaloirs supplémentaires dans le milieu de cette partie de rue.

Le coût total de ces travaux s'élève à 1 609,15 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident :

- D'accepter de faire ces travaux,
- D'accepter le devis de la Sté Boujeat d'un montant de 1 609,15 €.

Mme le Maire informe les élus que la Sté Boujeat s'est fait dérober une meuleuse thermique sur le chantier de la rue du Château.

Église : Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du système « horloge-cloches » et de maintenance :

Mme le Maire et M. le 1^{er} Adjoint rappellent aux élus que depuis plusieurs mois les pannes se succèdent tant sur l'horloge que sur les cloches de notre église. La Sté BODET chargée de la maintenance nous a informés de l'état de vétusté de l'installation datant de 1991.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après consultation par mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée faite auprès de différentes entreprises, quatre d'entre-elles ont adressé des devis concernant les travaux de réfection du système « horloge-cloches » et de maintenance de ces équipements :

- Sté BODET pour un montant de travaux de 3 871 € H.T. et de 258,61 € H.T. pour la maintenance.
- Sté Heur Tech pour un montant de travaux de 2 613 € H.T. et de 230 € H.T. et pour la maintenance.
- Sté Horloges Plaires pour un montant de travaux de 2 162,97 € H.T. et de 190 € H.T. pour la maintenance.
- Sté Prêtres et Fils pour un montant de travaux de 2 721 € H.T. et de 800 € pour la maintenance.

M. le 1^{er} Adjoint rend compte du fait qu'il a été informé par la Sté Bodet que le cadran de l'horloge qui date des années trente est en train de s'affaisser sur lui-même et risque d'endommager l'ensemble du système « cloches/horloges ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de redemander à ces quatre sociétés de nous deviser le changement du cadran de l'horloge.

- Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal après réception des devis.

**Objet : Devis panneaux d'informations (parcours sportif et commerce),
délibération n° 2021/JUIN/005 :**

Aire de jeux :

Mme le Maire et M. le 1^{er} Adjoint informent les élus que le panneau d'information situé à proximité de l'aire du « parcours de sportif » a été vandalisé et que divers petits « délits » ont été constatés.

Le devis de la Sté A.D.N. pour le remplacement du panneau d'information s'élève à 115 € H.T.

Commerce :

Suite à la volonté des élus de remplacer les deux anciens panneaux d'information du commerce situés à chaque entrée du bourg sur la R.D. n° 956. Le devis de la Sté A.D.N. s'élève à 700 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent le devis de la Sté A.D.N.
- Chargent Mme le Maire de le signer.

**Objet : Convention socle numérique école, délibération
n° 2021/JUIN/006 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre dossier concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été accepté :

- Sur le volet équipement (achat de 2 vidéoprojecteurs et un ordinateur portable), subvention de 69,98 % soit 2 452 € ;
- Sur le volet services et ressources numériques (logiciel), subvention de 50 % soit 275 €.

Une convention définissant les modalités du co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité doit être signée. Cette convention précise que la collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans l'école avant le 31 décembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorisent Mme le Maire à signer la convention de financement.

Objet : Convention relative à la répartition des dépenses afférentes au fonctionnement des écoles de Noyers-sur-Serein, délibération n° 2021/JUIN/007 :

La commune de Noyers-sur-Serein nous a adressé une convention relative à la répartition des dépenses afférentes au fonctionnement des écoles pour deux enfants scolarisés dans son établissement, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés refusent du fait que la commune possède sa propre école, qu'elle s'efforce de préserver.

Objet : Personnel : agent saisonnier, délibération n° 2021/JUIN/008 :

Mme le Maire informe les élus que l'arrêt de travail de l'agent Technique a été prolongé jusqu'au 26 juillet. Pendant ces périodes d'arrêts le salaire et les charges de l'agent concerné sont pris en charge par notre assureur.

Lors de la réunion du 27 mai dernier et en raison de la charge de travail actuelle, il avait été décidé de pourvoir à son remplacement. M. Daly MICARD a été recruté depuis le 7 juin 2021.

Une discussion s'engage sur la pérennisation du poste d'agent saisonnier. Pour information, auparavant la commune employait jusqu'à 2,4 équivalents temps plein d'agent Technique chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts, etc...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de prolonger le contrat de M. Daly MICARD jusqu'au 31 août 2021.
- Mme le Maire est chargée de demander aux agents saisonniers s'il souhaitent travailler à l'année sur la commune.
- Ce point sera réexaminé à la rentrée.

Objet : Circulation entre l'intersection de la rue de Saint-Bris et le Chemin des Fossés, délibération n° 2021/JUIN/009 :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 avril dernier elle était chargée de prendre contact avec la Sté Signaux Girod pour avoir un avis professionnel sur la signalisation à mettre en place à cette intersection dangereuse.

La Sté Signaux Girod propose d'installer trois panneaux de priorités à droite signalant l'intersection des voies. De plus, un panneau schématisant le tracé des voies sera posé rue de Saint-Bris

Le devis s'élève à 1 130,49 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent le devis.

- Chargent Mme le Maire de contacter la Sté Signaux Girod afin de nous refaire la maquette du panneau avant acceptation du devis.

14 juillet :

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que, suite à la consultation auprès des élus par courriel, elle a commandé le feu d'artifice pour le 14 juillet. Une invitation sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Le feu d'artifice sera précédé d'une retraite aux flambeaux et suivi du verre de l'amitié.

Informations et questions diverses :

Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :

Mme le Maire informe les élus qu'un fond de concours pour le mandat 2021-2025 au profit des communes membres a été voté lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire. Chaque commune se voit attribué un financement de 25 000 €.

Le régime de ces fonds de concours est mis en place pour aider les projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité.

Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement pour lesquels les communes sont désignées comme Maître d'Ouvrage.

Les domaines d'intervention sont :

Travaux d'économie d'énergie, de création ou de mise aux normes de l'assainissement non collectif sur bâtiment ou équipement communal.

Acquisition ou travaux de rénovation de commerce de proximité.

Tous autres travaux sur des bâtiments ou équipements communaux.

Equipements à destination des enfants et jeunes du territoire.

Travaux et équipements permettant la réduction des déchets ménagers résiduels et encourageant le tri des déchets.

Travaux et équipements de traitement et distribution de l'eau potable et de gestion des eaux pluviales.

Aménagement des centres bourgs et création de voirie sur le domaine public communal.

Pour notre commune, nous définirons prochainement l'opération qui pourra bénéficier de cette subvention.

Elagage :

M. Julien MERSHILTZ redemande si nous avons contacté les personnes qui ont des arbres ou des haies débordant sur la voie publique et présentant un danger pour la circulation pour leur demander de les tailler. M. le 1^{er} Adjoint indique qu'il l'a fait verbalement auprès d'une personne. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Commerce :

Mme le Maire rappelle aux élus l'importance de fréquenter au maximum le commerce pour en assurer la pérennisation.

M. Anthony PREAUD informe que le store banne devrait être installé durant la semaine prochaine.

Commission « travaux » :

Les membres de la commission travaux se réuniront le 6 juillet pour examiner une demande de permis de construire.

Eclairage public :

Mme Morgane FORTIN nous signale que l'éclairage du parking de la salle des fêtes ne fonctionne toujours pas. La Sté TPIL sera de nouveau contactée.

Projet éolien :

Mme le Maire informe les élus que la Mairie a reçu un courriel de l'association « Vents contre Air » nous adressant le compte-rendu de la cour d'appel de Lyon concernant le projet éolien de notre commune qui annule la décision du Préfet de ne pas autoriser le projet éolien et accorde l'autorisation d'exploiter un parc éolien.

Incivilités :

Suite aux problèmes répétés d'incivilités, une réunion a été organisée en Mairie avec les familles concernées.

Récapitulatif :

Demande d'acquisition de terrain, délibération n° 2021/JUIN/001.

Demande d'autorisation d'utilisation de la plateforme forêt, délibération n° 2021/JUIN/002.

Achat photocopieur à l'école, délibération n° 2021/JUIN/003.

Travaux de voirie rue du Château (avaloirs d'eaux pluviales), délibération n° 2021/JUIN/004.

Devis panneaux d'informations (parcours sportif et commerce), délibération n° 2021/JUIN/005.

Convention socle numérique école, délibération n° 2021/JUIN/006.

Convention relative à la répartition des dépenses afférentes au fonctionnement des écoles de Noyers-sur-Serein, délibération n° 2021/JUIN/007.

Personnel : agent saisonnier, délibération n° 2021/JUIN/008.

Circulation entre l'intersection de la rue de Saint-Bris et le Chemin des Fossés, délibération n° 2021/JUIN/009.

Clôture de la séance à 21 h 45.

Suivent les signatures

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN